

Luxembourg, le 12 octobre 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

« Il me revient que la décharge pour matières inertes près de Colmar-Berg touche à sa capacité maximale si bien qu'elle serait fermée au cours de l'année 2023.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

- *Madame la Ministre peut-elle confirmer cette information ? Dans l'affirmative, vers quel mois sera-t-elle plus que probablement fermée ? Combien de tonnes de déchets inertes y ont alors été stockées à cette date ?*
- *Combien de camions y ont été accueillis en moyenne tous les jours au cours des dernières cinq années ?*
- *Quelle est l'évolution récente des réserves en matière de capacité d'accueil dans les décharges actuellement en fonction ?*
- *Dans quels endroits du pays seront créées des décharges nouvelles et quelle sera leur capacité potentielle individuelle et totale ?»*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député



Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°6992 du 12 octobre 2022 de l'honorable député Monsieur André Bauler concernant la « Décharge pour matières inertes près de Colmar-Berg »

Madame la Ministre peut-elle confirmer cette information ? Dans l'affirmative, vers quel mois sera-t-elle plus que probablement fermée ? Combien de tonnes de déchets inertes y ont alors été stockées à cette date ?

Mes services n'ont pas été informés de la fin d'exploitation prévisible de la décharge en question. Le volume total autorisé de cette décharge (exploitée depuis août 2013), y compris les extensions et les rehaussements, s'élève à 7'740'000 m³. Vers fin juin 2022 la capacité restante était de 1'754'000 m³. En considérant les quantités acceptées au cours des deux dernières années, une durée d'exploitation restante de deux à trois années est estimée.

Combien de camions y ont été accueillis en moyenne tous les jours au cours des dernières cinq années ?

Selon les rapports annuels fournis à l'Administration de l'environnement par Recyfe S.A., l'exploitant de la décharge régionale pour déchets inertes « Colmar-Berg », cette moyenne était de 300 camions par jour.

Quelle est l'évolution récente des réserves en matière de capacité d'accueil dans les décharges actuellement en fonction ?

L'évolution des capacités restantes dans les différentes décharges régionales pour déchets inertes depuis 2020 :

| Décharge | Exploitant | 2020 | 2021 [m ³] | 2022 - Q2 [m ³] |
|-------------|-----------------------------------|-----------|------------------------|-----------------------------|
| Altwies | Carrières Feidt S.A. | 4'865'405 | 4'468'364 | 4'300'000 |
| Bridel | Cloos S.A. | 3'055'556 | 3'050'018 | 3'020'267 |
| Brouch | Carrières Feidt S.A. | 8'016'818 | 7'820'480 | 7'710'000 |
| Colmar-Berg | Recyfe S.A. | 3'000'000 | 2'304'000 | 1'754'000 |
| Folkendange | Gedeca S.à r. l. | 167'652 | 265'552 | 265'552* |
| Differdange | Recysan S.A. | 40'000** | 1'292'875 | 1'094'875 |
| Hosingen | Recyma S.A. | 840'000 | 560'000 | 410'000 |
| Moersdorf | Schotterwerke Moersdorf S.à r. l. | 1'171'000 | 1'048'000 | 2'125'000 |
| Nothum | Recyma S.A. | 50'000 | 17'900 | 0 |
| Schwebsange | Hein S.A. | 177'778 | 125'556 | 125'556* |
| Folschette | Carrières Feidt S.A. | 3'510'000 | 3'070'000 | 2'980'000 |
| Mondercange | Cloos S.A. | 0*** | 1'390'741 | 1'256'318 |

* Situation 2021 (données les plus récentes)

** Après demande de modification et réévaluation

*** Arrêt d'exploitation / réouverture en 2021



Dans quels endroits du pays seront créées des décharges nouvelles et quelle sera leur capacité potentielle individuelle et totale ?

Dans ce contexte, je renvoie à la récente réponse à la question parlementaire n°6889.

Les capacités demandées pour les différents projets de décharges régionales pour déchets inertes, qui sont actuellement en procédure, se présentent comme suit :

- Extension de la décharge Hosingen : environ 2'110'000 m³ (3'798'000 t)
- Décharge Nothum : environ 1'610'000 m³ (2'898'000 t)
- Décharge Rosswinkel : environ 397'000 m³ (714'600 t)
- Décharge Differdange : environ 5'900'000 m³ (10'617'000 t)

Il est important de souligner qu'il s'agit des capacités demandées par les requérants. Il est actuellement difficile pour l'Administration de l'environnement de fournir des indications précises sur les capacités qui seront finalement autorisées.

Luxembourg, le 22 novembre 2022
(s.) Joëlle Welfring
Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable